

FORMULES :

Aucun questionnaire médical

		F 1	F 2	F 3	F 4	F 5	F 6
HOSPITALISATION*	Frais de séjour						
	■ en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	■ en établissement non-conventionné	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Honoraires, chirurgie, anesthésie						
	■ médecin ayant adhéré au DPTAM ⁽¹⁾	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	■ médecin n'ayant pas adhéré au DPTAM ⁽¹⁾	100%	105%	130%	180%	200%	200%
	Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière ⁽²⁾ (y compris ambulatoire) en secteur conventionné ou non	30 € / Jour	40 € / Jour	50 € / Jour	60 € / Jour	80 € / Jour	100 € / Jour	
Maisons de repos/convalescence - Rééducation fonctionnelle - Soins de suite et de réadaptation - Limité à 60 jours	-	35 € / Jour	45 € / Jour	55 € / Jour	65 € / Jour	75 € / Jour	
Lit accompagnant : Ascendant, Descendant, Conjoint - 15 jours max/an	20 € / Jour	20 € / Jour	20 € / Jour	20 € / Jour	30 € / Jour	40 € / Jour	
Transport - Ambulance acceptés par le RO	100%	100%	100%	100%	100%	100%	


SOINS COURANTS	Honoraires médicaux						
	■ Consultations et visites généralistes et spécialistes - Actes techniques, Radio et petite chirurgie DPTAM ⁽¹⁾	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	■ Consultations et visites généralistes et spécialistes - Actes techniques, Radio et petite chirurgie NON DPTAM ⁽¹⁾	100%	105%	130%	180%	200%	200%
	Analyses et examens de laboratoire	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	Honoraires paramédicaux : Auxiliaires médicaux (Orthophoniste, Infirmier, Sage-femme, Kinésithérapeute, Orthoptiste)	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	Médicaments, Vaccins, Homéopathie remboursés par le RO	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Matériel médical : Appareillages ou toutes prothèses (hors auditif et dentaire) remboursés par le RO	100%	125%	150%	200%	250%	300%	

OPTIQUE⁽³⁾	Équipement 100% santé** : sans reste à charge (Verres et monture de classe A)	Remboursement intégral					
	Équipement à tarifs Libres (monture limitée à 100 €) ⁽³⁾ :						
	■ Équipement 2 verres simples a)	100%	100 €	175 €	250 €	325 €	400 €
	■ Équipement mixte : 1 verre simple, 1 verre complexe ou très complexe b)	100%	150 €	225 €	300 €	375 €	450 €
	■ Équipement 2 verres complexes ou hypercomplexes c)	100%	200 €	275 €	350 €	425 €	500 €
Lentilles remboursées ou non par le RO	30 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	
Intervention sur l'œil (toute chirurgie et implants non pris en charge par le RO)	-	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	

Vous recherchez un ophtalmologue ou un opticien ? Géolocalisez les partenaires Santéclair depuis votre espace adhérent www.ffa.eu et profitez de tarifs négociés pour vous : jusqu'à 40% chez 3 050 opticiens, moins 30% dans 45 centres de chirurgie réfractive...

DENTAIRE	Soins et prothèses 100% santé** : sans reste à charge	Remboursement intégral					
	Soins et consultations - Inlays-Onlays et Parodontologie remboursés par le RO	100%	125%	150%	150%	175%	200%
	Actes prothétiques, Inlay Core, Onlay Core remboursés par le RO	100%	125%	150%	225%	300%***	350%***
	BONUS FIDÉLITÉ → à compter de la 2 ^{ème} année d'adhésion : + 25%	125%	150%	175%	250%	325%	375%
	BONUS FIDÉLITÉ → à compter de la 3 ^{ème} année d'adhésion : + 50%	150%	175%	200%	275%	350%	400%
	Orthodontie remboursée	100%	125%	150%	225%	300%	350%
	Dentaire non-remboursé par le RO						
	■ Prothèses, implantologie, parodontie	50 €	100 €	150 €	200 €	300 €	400 €
	Plafond de remboursement :						
1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année				1 200 €	1 500 €	1 800 €	
années suivantes	sans plafond	sans plafond	sans plafond	1 500 €	2 000 €	2 500 €	

FORMULES :

	F 1	F 2	F 3	F 4	F 5	F 6	
AIDES AUDITIVES	Équipement 100% santé** : Sans reste à charge - Classe 1						
	Remboursement intégral						
	Équipement à tarifs libres - Classe 2 (Forfait par oreille et par bénéficiaire tous les 4 ans)	300 €	500 €	600 €	700 €	850 €	1 000 €
Entretien, Piles, Accessoires par an	100%	125%	150%	200%	250%	250%	
Vous souhaitez consulter un audioprothésiste sélectionné sur des critères de qualité ? Découvrez les partenaires Santéclair sur votre espace adhérent www.ffa.eu et les nombreux avantages qui vous sont réservés : moins 35% sur les aides auditives, 20% de remise sur les piles, 10% sur les produits d'entretien et accessoires; facilité de paiement...							
CONFORT & PRÉVENTION	Médecine douce (par an)						
	Ostéopathe - Chiropracteur - Pédiacre - Podologue Diététicien/ Nutritionniste - Homéopathe - Acupuncteur - Sophrologue Sexologue - Ethiothérapeute - Naturopathe - Hypnose	-	50 € (25 € / visites)	75 € (25 € / visites)	100 € (25 € / visites)	125 € (25 € / visites)	150 € (25 € / visites)
Actes prescrits non remboursés par le RO (par an)	100 € / an	100 € / an	125 € / an	125 € / an	150 € / an	150 € / an	
Vaccins - Traitement antipaludéen pour les voyages - substituts nicotiniques (en complément de la Sécurité sociale) - Médicaments de l'ostéoporose - Matériel de surveillance hypertension homologué AFSSAPS - Homéopathie- Ostéodensitométrie							
AUTRE	Forfait naissance / adoption par enfant par foyer ⁽⁴⁾	-	145 €	175 €	195 €	205 €	215 €
	Allocation obsèque (jusqu'à 65 ans)	-	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
SERVICES UNIQUES	Assurance annulation de voyage & perte de bagages	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
	Rapatriement médical à partir de 25 km	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
	Voyage, frais de séjour d'un membre de la famille (en cas d'hospitalisation)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
	Garde d'enfants, aide ménagère si hospitalisation (garantie limitée à 65 ans)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
	Services SANTÉCLAIR 	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	

Prestations: exprimées en pourcentage des tarifs de convention et/ou base de remboursement (en secteur non conventionné) sous déduction du Régime Obligatoire dans la limite des frais réels.

(1) Le médecin s'engage à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés dans le cadre de son adhésion aux Dispositifs de Pratique Tarifaire Maitrisée

(2) Chambre seule exclue pour les établissements et unités psychiatriques, de soins de cure ou post cure.

(3) Remboursement d'un équipement optique (verre et monture) par période de deux ans à compter du dernier achat dont un plafond de remboursement de 100€ pour la monture ne relevant pas du 100% santé, (sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de changement de correction pour les adultes: un équipement par an).

Conformément à la réforme 100% Santé, le panier «100% santé» prévoit des verres et des montures aux prix limités (30 € pour les montures), sans reste à charge pour les assurés (équipements 100% Santé de classe A). Les assurés peuvent toujours choisir des équipements différents, aux prix libres (équipements de classe B). Dans ce deuxième cas, le remboursement des montures sera plafonné à 100 €. L'assuré peut choisir des équipements mixtes : des verres sans reste à charge (classe A) avec des montures de prix libre (classe B, remboursement plafonné à 100 €) ou inversement.

a) Correction simple (définition contrat responsable) :

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est [-6,00 et +6,00]
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques :
 - dont la sphère est [-6,00 et 0] et dont le cylindre ≤ +4,00
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) ≤ 6,00

c) Correction très complexe (définition contrat responsable)

- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de [-4,00 à +4,00]
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques :
 - dont la sphère est [-8,00 et 0] et dont le cylindre > +4,00 dioptries
 - dont la sphère est < -8,00 dioptries et dont le cylindre est ≥ à 0,25
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est > à 8,00

b) Correction complexe (définition contrat responsable) :

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques :
 - dont la sphère est [-6,00 et 0] et dont le cylindre est > + 4,00
 - dont la sphère est < -6,00 et dont le cylindre est ≥ à 0,25
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) > 6,00
- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est [-4,00 et + 4,00]
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques
 - dont la sphère est [-8,00 et 0,00] et dont le cylindre ≤ +4,00
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) ≤ 8,00

(4) Inscription obligatoire de l'enfant dans les 2 mois suivant la naissance ou l'adoption plénière. Délai d'attente 10 mois.

Limitations:

*l'hospitalisation est plafonnée à la formule F3 les 3 premiers mois

**Tel que défini réglementairement dans la limite des honoraires de facturation en dentaire et dans la limite des prix limites de vente (PLV) en optique et pour les aides auditives.

***Délai d'attente en formules F5 et F6 : les prothèses dentaires sont plafonnées à 225% pendant les 12 premiers mois sauf abrogation

FFA COMPLÉMENTAIRE FRAIS DE SOINS - OPTIMEO SANTÉ est un contrat de la F.F.A. (Fédération Française des Assurés) souscrit auprès de Prépar IARD, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au RCS sous le code n° 343 158 036.

Les services d'assistance ont été souscrit auprès d'Europ Assistance.